



## PROTECTION SOCIALE, RETRAITES

*Comment nos systèmes sont-ils organisés ?  
Comment ont-ils évolué ? Quels sont les enjeux de demain ?  
Quelles sont les évolutions que nous devons combattre et celles que nous devons défendre ?*

La FSU-64 organise un stage de formation syndicale,  
ouvert à toutes et tous,

le jeudi 8 novembre à l'UPPA de Pau

avec la participation de :

### Jean Marie HARRIBEY

**Maître de conférence et chercheur  
en sciences économiques et sociales à  
l'Université de Bordeaux IV**

*Après avoir subi de nombreuses réformes qui ont réduit les pensions, allongé la durée de cotisation, reculé l'âge de la retraite, les salariés sont menacés par le nouveau coup de boutoir du président Macron contre les retraites. Il envisage d'imposer un régime par points qui aggravera les inégalités, établira une stricte proportionnalité des pensions par rapport aux cotisations et donc éliminera toute possibilité de redistribution et de solidarité. En premier lieu, ce seront les femmes ayant travaillé aux conditions les plus précaires qui seront les plus pénalisées.*

*Face à cette ultime attaque menée au nom de la simplification des régimes, il existe pourtant beaucoup de propositions pour unifier de manière juste les conditions de retraite. D'abord améliorer l'emploi et le partage des revenus en faveur du travail contre le capital, ensuite augmenter les cotisations au fur et à mesure des besoins collectifs...*

### Hervé MOREAU

**en charge du dossier protection  
sociale à la FSU**

*Parallèlement au dé-tricotage du code du travail, le Président de la République et son gouvernement ont entamé un processus de démantèlement des solidarités qui dénature notre système de protection sociale. Les décisions, les annonces et les déclarations sont nombreuses : transformation du CICE en baisse pérenne de cotisations sociales patronales, exonération de cotisations sociales sur les heures supplémentaires, désindexation des APL, allocations familiales et pensions de retraite, attaques contre les arrêts maladie etc... alors que la politique fiscale favorise les revenus du capital (bouclier fiscal à 30%) et les entreprises (baisse de l'impôt sur les sociétés).*

### QUI peut participer ?

Tous les agents,  
syndiqués  
ou non,  
de la fonction  
publique d'Etat  
ou Territoriale

### AUTORISATION d'ABSENCE :

L'autorisation d'absence est de droit.

Elle est à déposer  
**au plus tard le 8 octobre**  
(un mois avant la date du stage,  
par voie hiérarchique)  
- voir modèle ci-joint -

### COMMENT s'inscrire ?

Par mail à [fsu64@fsu.fr](mailto:fsu64@fsu.fr) en  
précisant :

Nom, prénom, profession et  
établissement d'exercice

Possibilité de prendre le repas  
sur place (restaurant La Vague  
pour env. 15€), à demander  
dans le mail d'inscription.